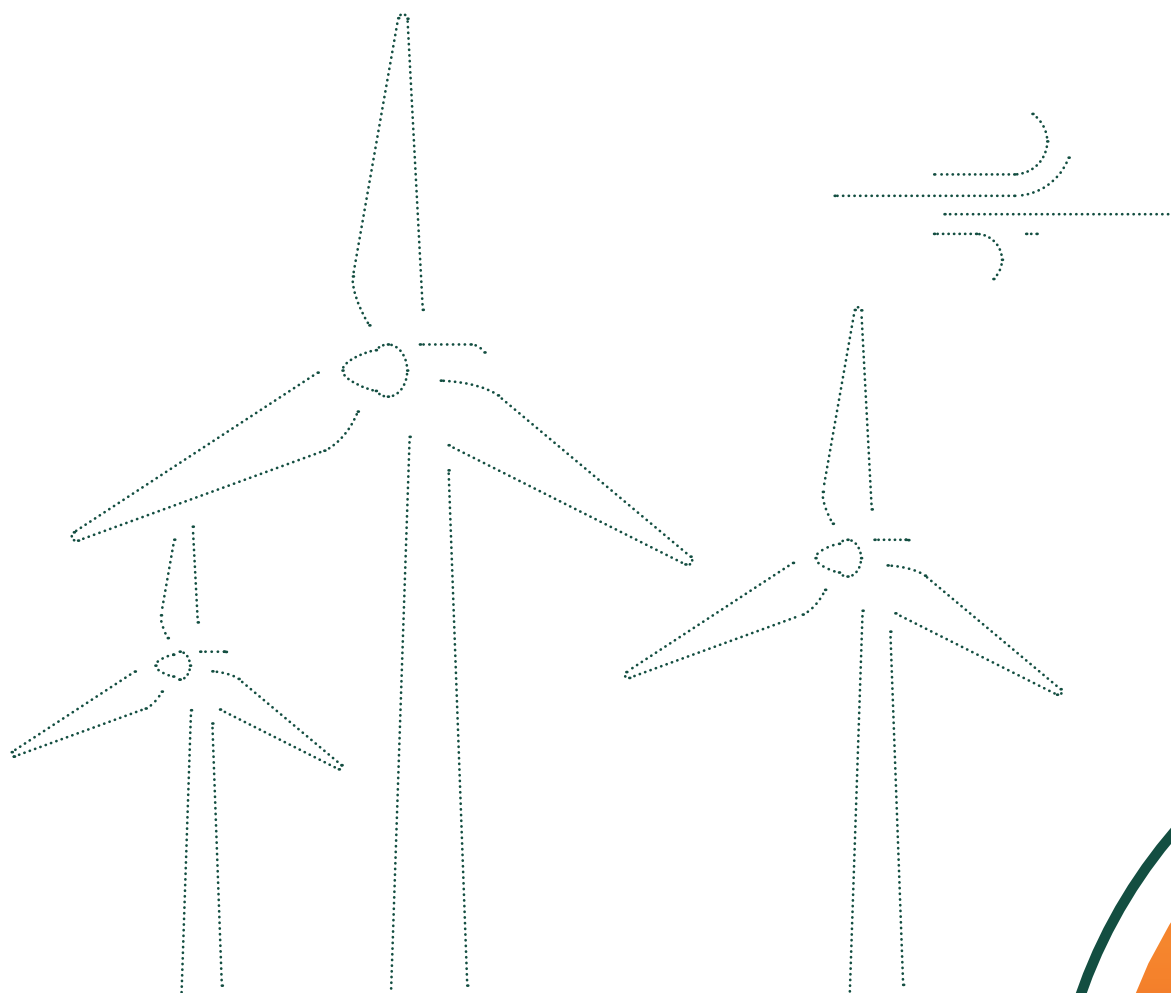


PROJET ÉOLIEN DE JOUHET

SYNTHÈSE du Dossier de concertation

Novembre 2021



PRÉSENTATION DU PROJET

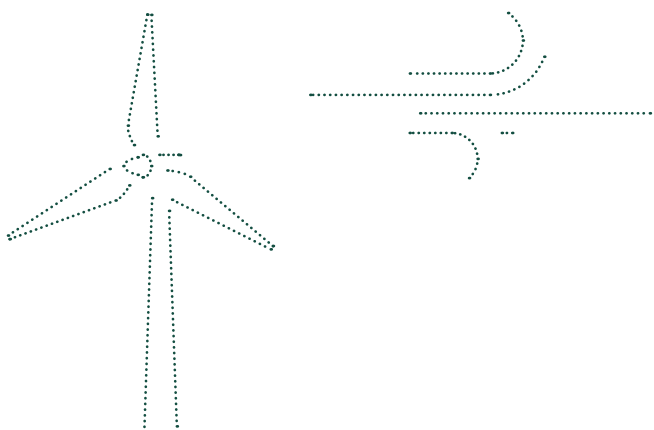
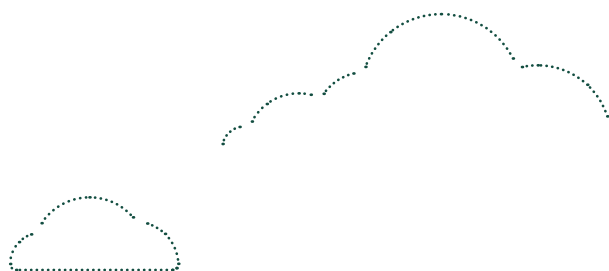
SOLVEO Énergie, entreprise française spécialisée dans les énergies locales et renouvelables, étudie la possibilité de développer un projet visant à construire puis exploiter un parc éolien sur la commune de Jouhet (86), en partenariat avec la commune.

Ce parc éolien, dont la configuration n'est pas encore arrêtée à ce jour, pourrait accueillir **entre 3 et 8 éoliennes pour une capacité totale comprise entre 12 et 30 MW permettant de produire au minimum 28 GWh d'électricité renouvelable**, soit l'équivalent de la consommation électrique de 2,4% du département de la Vienne.

En amont de la réalisation des études de terrain et du choix de l'implantation, SOLVEO Énergie a fait le choix d'organiser une concertation préalable sur le projet. **SOLVEO Énergie souhaite en effet consulter et associer les habitants le plus largement possible aux réflexions sur l'opportunité de ce projet sur la commune.**

Cette concertation préalable se tient du jeudi 25 novembre 2021 au mardi 18 janvier 2022 sur la commune de Jouhet.

Ce document est une synthèse du dossier de concertation qui contient les éléments détaillés sur la concertation et le projet.





CHIFFRES CLÉS DU PROJET ÉTUDIÉ

**Parc éolien pouvant
potentiellement accueillir**
de 3 à 8 éoliennes

3 à 8 éoliennes

Capacité totale envisageable du parc :
entre 12 MW et 30 MW

entre 12 MW
et 30 MW

Production annuelle :
28 Millions de kWh (soit 28 GWh)
pour un parc de 12 MW

28 Millions de kWh

CARACTÉRISTIQUES POTENTIELLES DES ÉOLIENNES :

- Puissance unitaire envisagée :
4 MW à 6 MW
- Hauteur hors-tout envisagée
(en bout de pale verticale) :
de 150 à 200 mètres
- Diamètre de rotor :
de 131 à 155 mètres

ÉTUDES DE FAISABILITÉ :

2022-2023

INSTRUCTION ET DÉCISION :

2023 -2024

DATE DE MISE EN SERVICE POSSIBLE :

2026-2027

L'INFORMATION ET LA PARTICIPATION DU PUBLIC DANS LE CADRE DU PROJET

Dans le respect du territoire, de l'environnement local et des habitants, SOLVEO Énergie a choisi d'organiser une concertation préalable volontaire. SOLVEO Énergie souhaite en effet consulter et associer le public le plus largement possible aux réflexions sur l'opportunité de ce projet sur la commune.

C'est pourquoi, cette concertation volontaire intervient très en amont de la réalisation du projet, avant la phase d'études de faisabilité sur le terrain et donc bien avant le dépôt des demandes d'autorisations.

La concertation préalable autour du projet éolien avec SOLVEO doit permettre de débattre :

- Des **modalités d'information et de participation du public** après la concertation préalable ;
- De l'**opportunité** du projet ;
- Des **objectifs** et des **caractéristiques** du projet ;
- Et plus largement, de l'ensemble des **enjeux** et des **impacts** liés au projet.



LES MODALITÉS DE LA CONCERTATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC

La concertation préalable se déroule sur le périmètre de la commune de Jouhet et s'adresse en premier lieu à ses habitants. Elle est également ouverte à toute personne en dehors de ce périmètre.



La concertation préalable se déroule du **25 novembre 2021 au 18 janvier 2022**. Dans ce cadre, plusieurs supports d'information et de contribution sont à la disposition du public :

- Le dossier de concertation : il contient l'ensemble des informations utiles sur la concertation et le projet
- La présente synthèse du dossier de concertation
- Le site internet : il centralise les informations et documents liés au projet et à la concertation
- Une rubrique participative permet au public d'y **déposer des questions ou des contributions** : www.projetjouhet-eolien.fr

Quatre temps d'échange sont prévus dans le cadre de la concertation. Ils se tiennent dans la salle polyvalente de Jouhet.

- **Conférence-débat** sur les enjeux de l'éolien sur le territoire le mercredi 1^{er} décembre 2021 à 20h.
- **Atelier de travail sur les scénarios techniques du projet** le mercredi 15 décembre à 18h30.
- **Atelier de travail sur le financement participatif** le jeudi 16 décembre à 18h30.
- **Réunion de clôture** le mercredi 12 janvier 2022 à 20h.

→ Une inscription préalable est fortement recommandée pour respecter la jauge de participants et les mesures sanitaires (inscription par mail : info@2concert.fr).

Tout au long de la concertation, le public peut formuler ses avis, questions et propositions :

- Via un **formulaire de contribution** sur le site internet de la concertation : www.projetjouhet-eolien.fr ;
- Dans le **registre papier** mis à disposition à la mairie de Jouhet ;
- Lors des **temps d'échange** présentés ci-dessus.

Enfin, le public peut également adresser ses avis directement au représentant de la maîtrise d'ouvrage, par courrier aux adresses suivantes :

SOLVEO Energie - Concertation Jouhet
3 bis route de Lacourtenourt 31150 FENOUILLET
ou
11 impasse Juton 44 000 NANTES
Ou par email : contact-eolien@solveo-energie.com

UN PROJET ÉOLIEN SUR LA COMMUNE DE JOUHET AVEC SOLVEO

PRÉSENTATION DU MAÎTRE D'OUVRAGE

SOLVEO est un groupe familial et indépendant français engagé dans le développement des énergies renouvelables depuis 2008. Basé à Toulouse, le groupe développe, finance, construit et exploite des parcs photovoltaïques et éoliens de toutes tailles. Acteur à long terme du processus de réalisation de centrales productrices d'énergie renouvelable, il favorise toutes les phases de leur développement, de l'ingénierie de projet jusqu'à leur exploitation (www.solveo-energie.com).

SOLVEO place la concertation au cœur du développement de ses projets, pour que ceux-ci intègrent au mieux les spécificités locales.

Dans le cadre de ses projets éoliens, SOLVEO Énergie développe un **modèle unique de participation locale** plaçant les collectivités et les habitants concernés en tant que véritables partenaires des projets.

LES OBJECTIFS DU PROJET

- **Participer à la transition énergétique du territoire** : répondre aux objectifs de développement des énergies renouvelables, fixés notamment par le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de la Région Nouvelle-Aquitaine et contribuer à lutter contre le changement climatique.
- **Créer de la valeur économique localement** : grâce au modèle de développement avec participation locale associant la collectivité et ses habitants, l'objectif est de faire bénéficier à la commune et au territoire des retombées économiques du projet issues de la production d'électricité renouvelable.
- **S'inscrire dans les spécificités du territoire** en tenant compte dans le dimensionnement du projet du patrimoine local et en prévoyant des mesures d'insertion paysagère adaptées.

LES CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Le site d'implantation envisagé

Sur la commune de Jouhet, plusieurs zones d'implantation ont pu initialement être envisagées au regard des contraintes liées aux habitations, aux réseaux routiers, lignes électriques, servitudes aéronautiques, etc., avant d'en cibler une plus particulièrement. Cette zone est située sur le plateau de Jouhet.

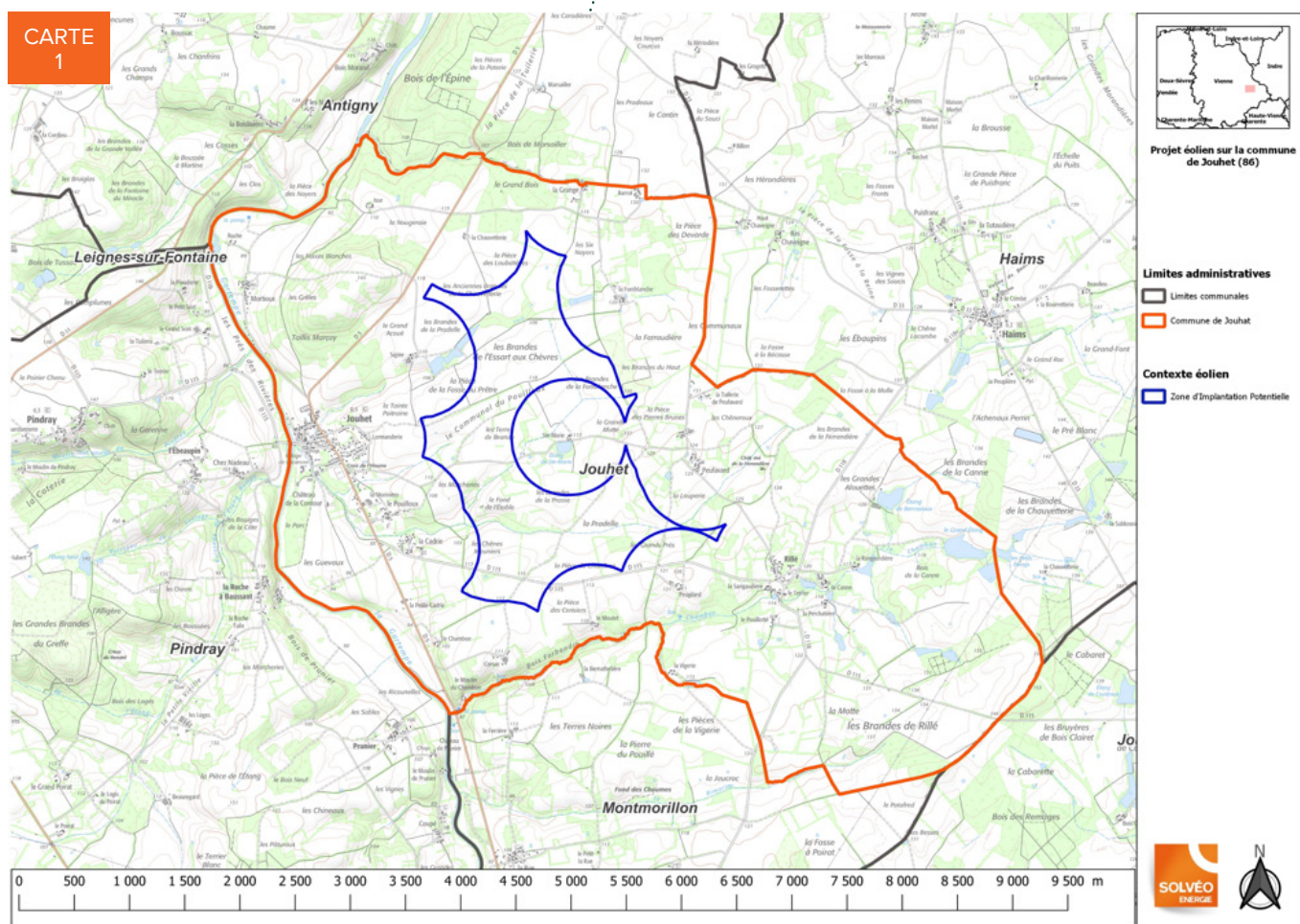
La zone d'implantation envisagée représente une surface de 322,5 hectares.

Les études de terrain permettront de confirmer les compatibilités du site envisagé au regard des documents, plans et schémas d'urbanisme et d'aménagement du territoire ([voir carte 1 page ci-après](#)).

La composition et le fonctionnement du parc éolien

Un parc éolien est composé :

- **de plusieurs éoliennes** fixées sur une **fondation** enterrée adaptée, accompagnée d'une aire stabilisée appelée « *plateforme* » ou « *aire de grutage* » ;
- **d'un ou plusieurs postes de livraison électrique**, concentrant l'électricité des éoliennes et organisant son évacuation vers le réseau public d'électricité au travers du poste source local ;
- **d'un réseau de câbles électriques** enterrés permettant d'évacuer l'électricité produite par chaque éolienne vers le(s) poste(s) de livraison électrique ;
- **d'un réseau de câbles enterrés** permettant d'évacuer l'électricité regroupée au poste de livraison vers le poste source ;
- **d'un réseau de chemins d'accès.**



Bien qu'aucune étude de terrain n'ait encore été réalisée et en ne prenant en considération que la seule superficie de la zone d'implantation, le parc éolien pourrait accueillir au minimum 3 éoliennes et jusqu'à 8 éoliennes au maximum.

Ce projet éolien bénéficierait des dernières avancées technologiques et les éoliennes envisagées pourraient être d'une puissance unitaire comprise entre 4 MW et 6 MW.

Ainsi ce parc éolien permettrait de produire **28 GWh d'électricité renouvelable** dans le cas d'un parc de 12 MW.

Les caractéristiques techniques précises du projet seront déterminées à la suite de la **concertation préalable**, des enseignements qui en ressortiront, des études de terrain, puis lors de l'élaboration des scénarios pour retenir celui de moindre impact et de meilleure production.

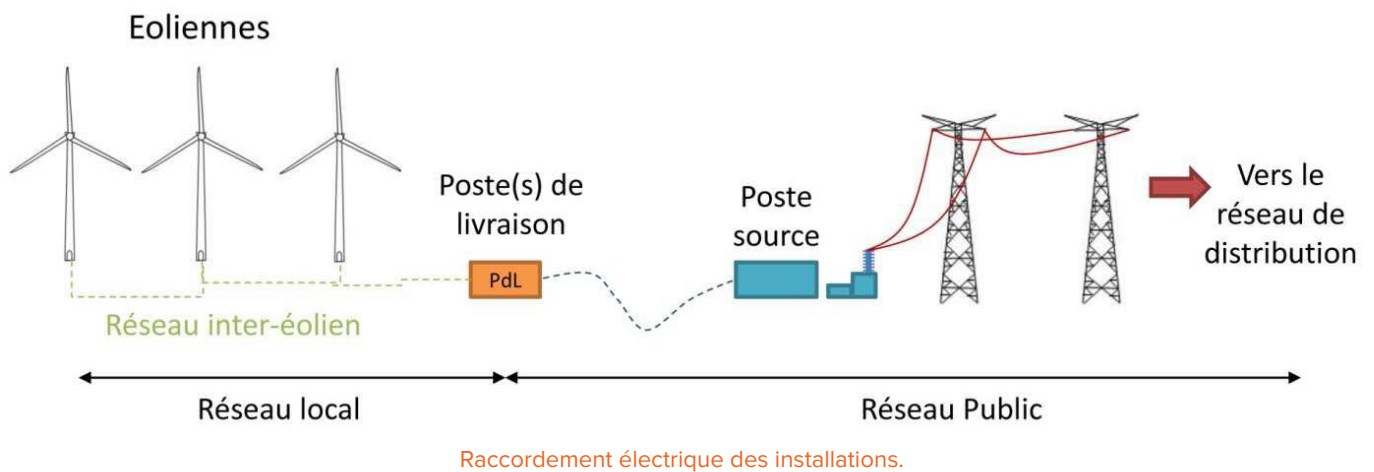
Les éoliennes :

A ce stade du projet, les éoliennes envisagées pourraient avoir les caractéristiques suivantes :

- **Puissance unitaire : de 4 MW à 6 MW**
- **Hauteur hors-tout envisagée (en bout de pale verticale) : de 150 à 200 mètres**
- **Diamètre de rotor : de 131 à 155 mètres**

Le raccordement électrique interne au parc éolien suit principalement les pistes existantes ou à créer. Les câbles protégés de gaine seront tous enterrés afin de supprimer tout impact visuel.

L'exploitation des éoliennes ne fera pas l'objet d'une présence permanente sur site. Seules des interventions de maintenance prévue ou liées à des incidents feront intervenir des équipes sur le terrain. Chacune de ces interventions sur les éoliennes ou leurs périphériques fera l'objet de l'arrêt de l'éolienne.



Le démantèlement du parc

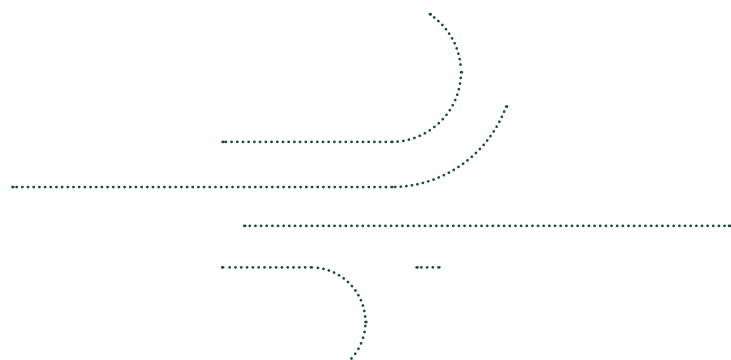
Les opérations de démantèlement et de remise en état d'un parc éolien sont obligatoires et relèvent de la réglementation des ICPE. Elles comprennent les opérations suivantes :

- Le démantèlement des installations de production d'électricité, des postes de livraison ainsi que les câbles dans un rayon de 10 mètres autour des aérogénérateurs et des postes de livraison ;

- L'excavation des fondations et leur remplacement par des terres de caractéristiques comparables aux terres en place à proximité de l'installation ;

- La remise en état du site.

Les déchets de démolition et de démantèlement sont réutilisés, recyclés, valorisés, ou à défaut éliminés dans les filières autorisées.



L'évaluation budgétaire et le financement de projet

L'investissement nécessaire à la réalisation du projet sur la commune de Jouhet est **évalué à 18 millions d'euros pour un parc de 12 MW**. L'intégralité de l'investissement est réalisée avant la mise en service du parc éolien.

La structure du financement envisagé est la suivante :

- 20% en apport en fonds propres par une société de projet, créée spécialement
- 80% en emprunt auprès d'établissements bancaires, sur le modèle « financement de projet », basé sur la rentabilité du parc éolien.

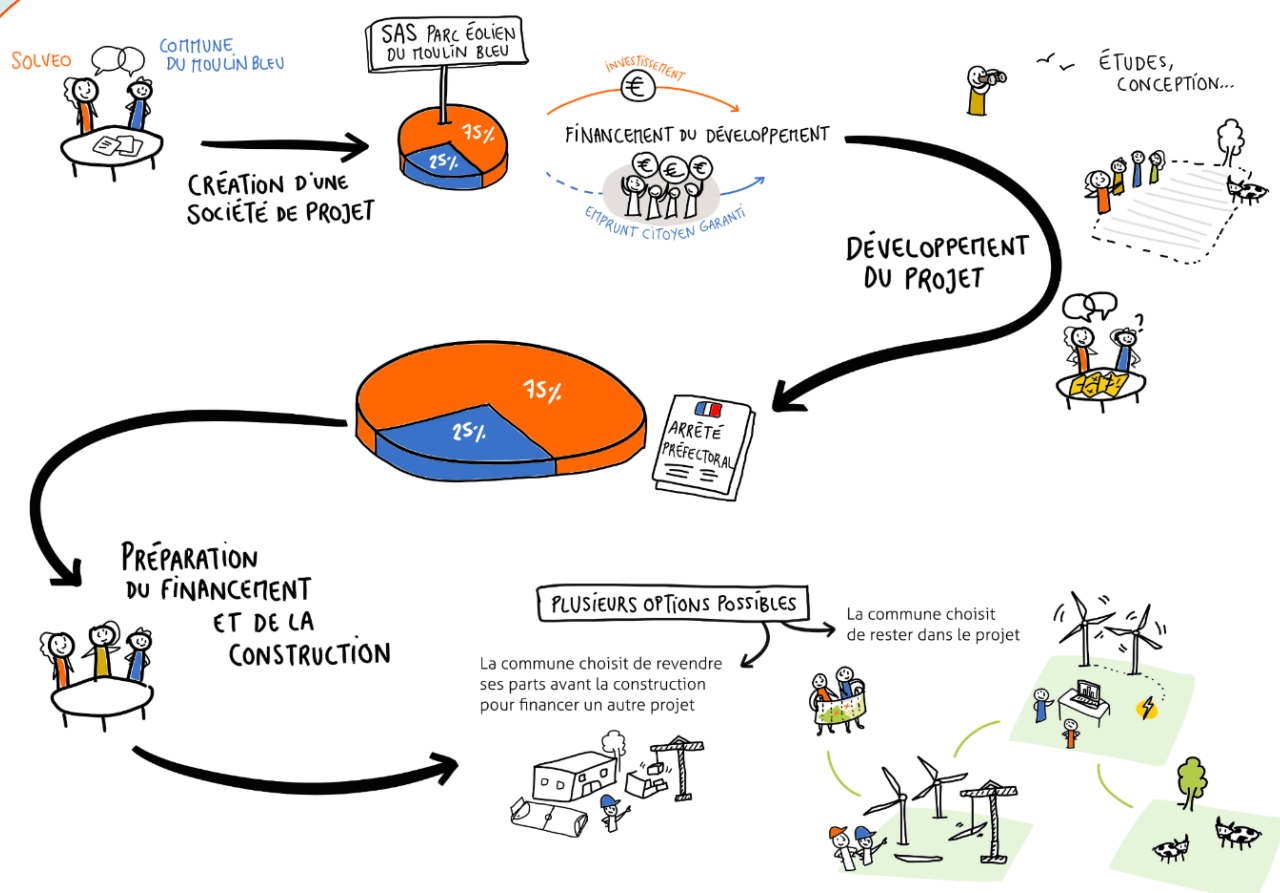
Pour constituer la société de projet créée uniquement pour ce projet, SOLVEO Énergie propose un modèle unique de participation locale fondé sur une collaboration avec la collectivité qui permet :

- à la commune de détenir avec peu de risque, 25% du capital de cette société,
- de réfléchir et décider ensemble des caractéristiques du projet pour qu'il soit adapté au territoire et aux attentes locales,
- de partager la valeur et les profits créés par la vente de l'électricité produite pendant 25 ans.

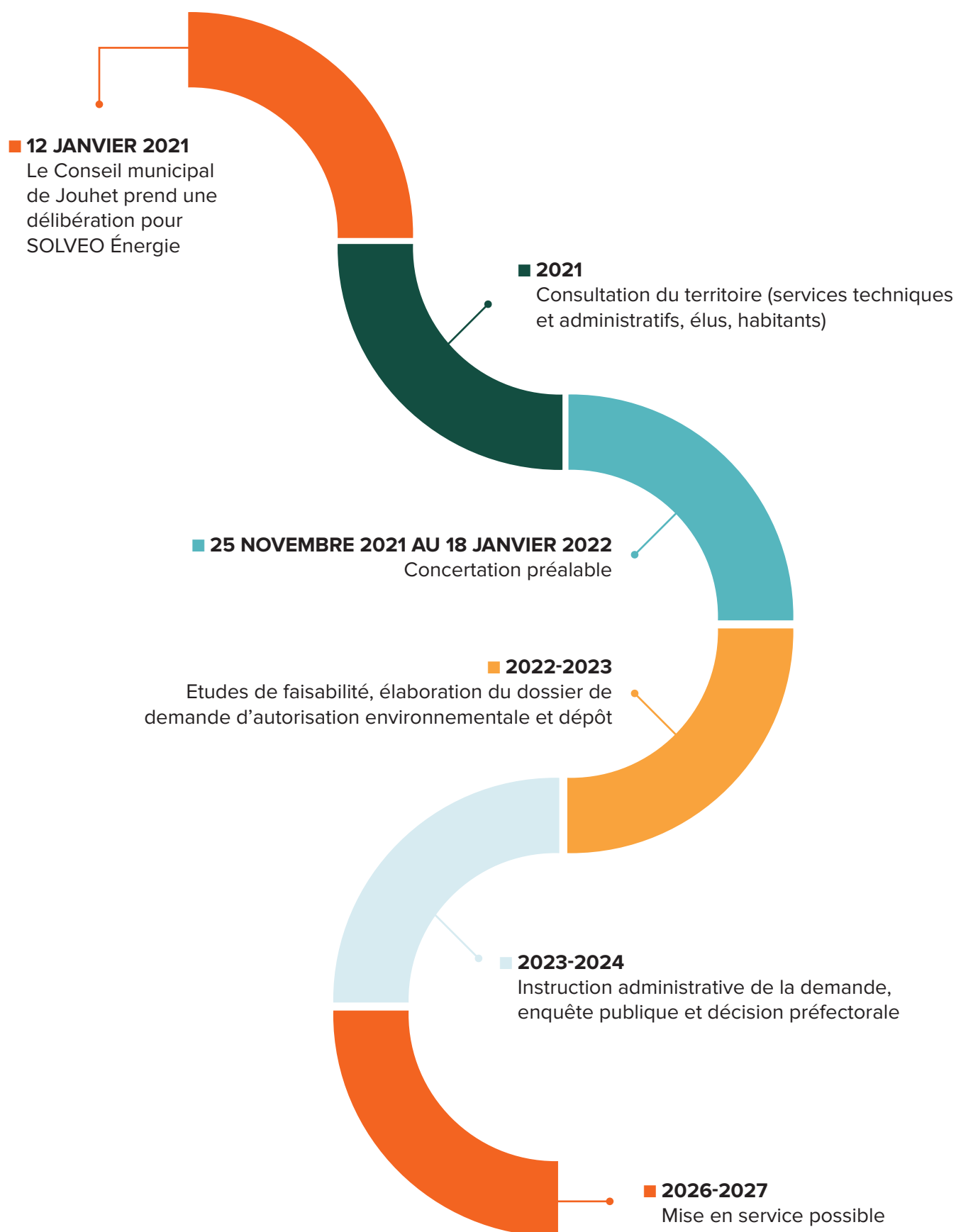
Dans ce système de participation locale, le financement est réparti de la manière suivante :

- 75% des dépenses nécessaires aux études de faisabilité seront apportées par SOLVEO,
- 25% des dépenses feront l'objet d'un financement participatif citoyen.

Construire un projet sur la base de la participation locale permet de prendre en compte les spécificités et attentes locales, favoriser la cohésion territoriale, encourager la gestion locale d'une ressource locale, générer une nouvelle ressource économique locale et répondre ainsi à des besoins concrets des habitants.



Le calendrier envisagé pour le projet



LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le projet éolien de SOLVEO Énergie sera soumis à une **procédure d'autorisation environnementale** (article L.181-1 du Code de l'environnement). Dans ce cadre, une **étude d'impact** devra être réalisée sur le projet. Elle permettra de faire apparaître les incidences du projet sur l'environnement et de proposer des mesures destinées à supprimer, réduire ou, le cas échéant, compenser les potentiels impacts résiduels significatifs du projet.

Cette étude prendra en compte chacun des paramètres du milieu naturel, paysage, bruit, milieu humain, patrimoine avoisinant, etc. dans les différentes étapes du projet (conception, chantier, exploitation), afin de retenir la solution de moindre impact pour l'environnement. Des mesures d'évitement et de réduction seront envisagées dès la conception afin de supprimer ou atténuer les impacts.

LES RETOMBÉES SOCIO-ÉCONOMIQUES DU PROJET

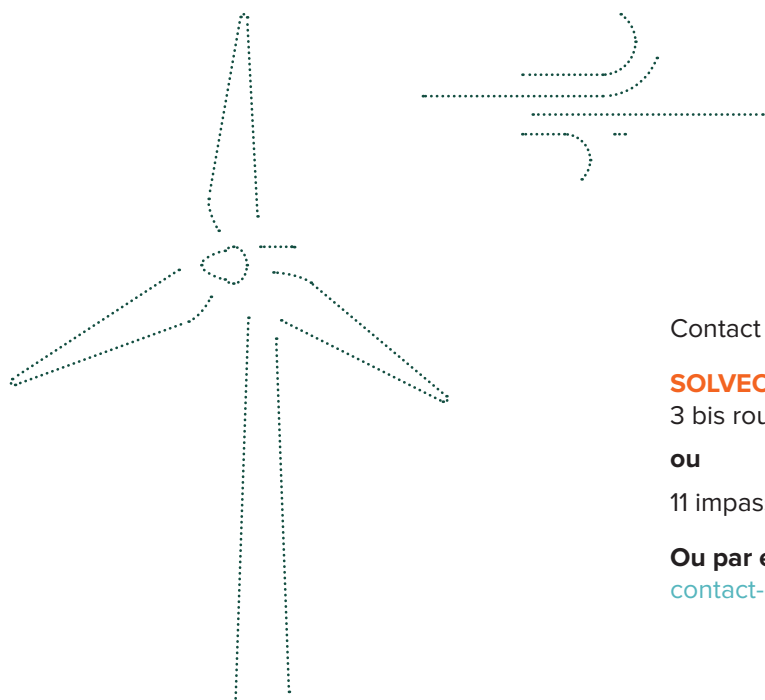
Avec le modèle de participation locale développé par SOLVEO, la collectivité pourra être directement partenaire du projet en tant qu'actionnaire.

La commune tirera alors directement des bénéfices issus de la vente de l'électricité produite grâce aux éoliennes. Ces bénéfices pourront être réinvestis dans la commune pour le développement de nouveaux services pour les habitants (chèque énergie, développement de nouvelles infrastructures, financement de projets...).

Par ailleurs, les éoliennes sont soumises à différentes taxes et impôts générant des ressources économiques pour les territoires qui les accueillent. Tout d'abord, les aérogénérateurs utilisés pour la production d'électricité sur le réseau sont soumis à la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB), généralement sur la base du socle en béton sur lequel est ancré le mât.

Le projet éolien de Jouhet sera de plus, concerné par l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux). Le projet générera ainsi des retombées fiscales pour les collectivités locales concernées par le projet de Jouhet : la commune de Jouhet, la Communauté de communes Vienne et Gartempe, le département de la Vienne.

Enfin, une contribution financière sera aussi reversée aux collectivités locales, la contribution économique territoriale (CET).



Contact :

SOLVEO Energie - Concertation Jouhet

3 bis route de Lacourtenours 31150 FENOUILLET

ou

11 impasse Juton 44 000 NANTES

Ou par email :

contact-eolien@solveo-energie.com